

Boucle entre Beynes et Saulx-Marchais



Une randonnée proposée par Accordiola1

Randonnée sous forme de boucle dans la forêt de Beynes avec un passage par plusieurs sites de stockage souterrain de gaz. Vous traverserez ensuite le village de Saulx-Marchais en passant par son église ancienne, puis par sa mairie avant de traverser les champs pour rejoindre Neauphle-le-Vieux et la rivière de la Mauldre. Retour ensuite au point de départ en passant par la Forêt de Beynes.

Durée	3h 55	Difficulté	Moyenne
Distance	12,25 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	138 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	138 m	Commune	Beynes (78650)
Point haut	128 m		
Point bas	57 m		



Trace n° 505431

Description

Départ de la Rue Moreau (voir conditions de stationnement dans les informations pratiques).

Aucun balisage

(D) Remontez la Rue Moreau en laissant sur votre droite la Rue aux Chevreuils.

(1) À la fourche, empruntez à droite la Rue de la Muette. Continuez sur le chemin goudronné qui se transforme rapidement en chemin de terre. Dans le virage à gauche qui suit, vous pourrez admirer le point de vue sur la vallée de la Mauldre et sur la ville de Beynes avant d'entamer une légère descente.

(2) Dans le virage à droite, prendre à gauche le sentier protégé par une barrière forestière (panneau d'interdiction aux cavaliers). Ignorez ensuite le sentier qui part sur la droite et continuer tout droit pour monter légèrement avant d'arriver sur un faux-plat qui mène à une voie goudronnée. Suivez cette voie vers la droite (Ouest) jusqu'au carrefour de la Grande table.

Chemin de Grande Randonnée - Balisage Blanc et Rouge

(3) Empruntez le Chemin des Mares (3ème à gauche) et suivez le GR®11. Passez une première plateforme de stockage de gaz qui se présente rapidement sur votre droite, suivie d'une seconde sur votre gauche. Au carrefour suivant, continuer sur le chemin goudronné qui part vers la droite. Entamez ensuite une descente qui vous mènera à une barrière forestière métallique au croisement de la route communale C3.

(4) Traversez la route communale (**attention à la circulation des véhicules !**) puis remontez le chemin enherbé situé en face (panneau CT069). En haut de la colline, passez le poste de stockage de gaz à main droite puis empruntez le chemin qui part vers la droite. De retour sur un chemin goudronné, tournez à gauche pour rejoindre le carrefour de la Petite Table.

(5) Franchissez le carrefour et continuez à l'Ouest par la Route d'Auteuil à gauche du panneau portant les inscriptions VA150. Continuez tout droit jusqu'à atteindre un nouveau poste de stockage de gaz sur votre droite. Poursuivez à l'Ouest entre les parcelles forestières n°9 à main droite et n°11 à main gauche.

Aucun balisage

(6) À un croisement avec un sentier traversant perpendiculairement (potelet GDF blanc), quitter le GR®11 et empruntez un sentier à gauche en entrant dans la parcelle forestière n°11 (panonceau "piste cavalière"). Franchir ensuite une barrière forestière et continuez tout droit avec un champ à votre main droite, et une lisière de forêt qui laissera ensuite sa place à un champ à votre main gauche. Passez sous une ligne à haute-tension puis traversez la Route de [Versailles](#) (D11 : **attention à la circulation des véhicules !**). Entrez dans Saulx-Marchais par la Rue de

Points de passage

- D/A Point de départ Rue Moreau**
N 48.853442° / E 1.874794° - alt. 60 m - km 0
- 1 Fourche**
N 48.852058° / E 1.873196° - alt. 83 m - km 0.21
- 2 Barrière forestière**
N 48.852549° / E 1.866115° - alt. 79 m - km 0.86
- 3 Carrefour de la Grande Table**
N 48.848909° / E 1.858733° - alt. 112 m - km 1.82
- 4 Route communale C3**
N 48.84814° / E 1.850617° - alt. 95 m - km 2.57
- 5 Carrefour de la Petite Table**
N 48.8503° / E 1.847833° - alt. 110 m - km 2.91
- 6 Croix Nicolas**
N 48.851566° / E 1.838151° - alt. 125 m - km 3.63
- 7 Église de Saulx Marchais**
N 48.841155° / E 1.835455° - alt. 118 m - km 4.83
- 8 Rue de la Treille**
N 48.831358° / E 1.836921° - alt. 102 m - km 6.15
- 9 Route de Versailles**
N 48.827386° / E 1.855906° - alt. 92 m - km 7.67
- 10 Retour sur le GR l long de la - Mauldre (rivière) - Affluent de la Seine**
N 48.828845° / E 1.870557° - alt. 68 m - km 8.84
- 11 Centre de stockage gaz - Fourche**
N 48.839049° / E 1.875191° - alt. 70 m - km 10.06
- 12 Barrière forestière**
N 48.8411° / E 1.868389° - alt. 116 m - km 10.7
- D/A Point d'arrivée Rue Moreau**
N 48.853406° / E 1.874832° - alt. 60 m - km 12.25

l'Église.

(7) Passez devant l'église de Saulx-Marchais et son cimetière situé en retrait de la route pour atteindre un croisement avec la salle des fêtes de la ville. Tournez alors à gauche dans la Rue de la Mairie, passez devant la mairie puis devant l'école. Bifurquez ensuite à droite dans le Chemin des Sablons. Continuez tout droit jusqu'à ce que l'asphalte laisse sa place à un chemin de terre entre champs et prairies.

(8) En bas de la légère descente, empruntez vers la gauche (Sud-Est) la Rue de la Treille jusqu'à l'entrée du lieu-dit de la Basse Pissote. Continuez alors tout droit sur le Chemin de Paris (chemin de terre qui vous fera ensuite quitter les habitations pour continuer entre les champs).

Peu après un panneau jaune de GRDF en forme de toit de maison (conduite de gaz enterrée), vous arriverez sur une patte d'oie (cote 93). Continuez alors à gauche sur le sentier entre les champs puis tout droit jusqu'à la Route de Versailles (D11).

(9) Traversez la Route de Versailles (**attention à la circulation des véhicules !**) pour continuer entre les parcelles de culture. Ignorez le croisement avec un autre sentier et continuez tout droit jusqu'aux habitations de Cressay. Passez devant une maison décorée de carrelages peints et continuez jusqu'à la Place des Tilleuls. Quittez ensuite la place par la Rue de Beynes située sur la gauche (voie sans issue).

Chemin de Grande Randonnée - Balisage Blanc et Rouge

(10) Retrouvez le GR®11 et poursuivez tout droit jusqu'à une exploitation agricole. Traversez celle-ci en continuant tout droit, puis poursuivez le chemin avec des prés à chevaux à main droite et en lisière de forêt à main gauche.

(11) Après avoir dépassé un nouveau centre d'exploitation de gaz sur votre gauche, enfoncez-vous dans le sous-bois par le chemin qui part vers la gauche (Nord-Ouest). Suivez le chemin qui entame ensuite une ascension plutôt raide. Après un virage à droite, arrivez à une barrière forestière.

Balisage Vert et Jaune

(12) Traversez la route goudronnée, quittez le GR® et empruntez un sentier qui part vers la droite. Continuez ensuite tout droit jusqu'à rejoindre une barrière forestière qui donne sur une route goudronnée. Empruntez cette route peu fréquentée vers la gauche (Nord-Nord-Est) pour aboutir à une fourche empruntée en début de randonnée.

(1) Continuez tout droit dans la Rue Moreau jusqu'au point de départ(D/A).

Informations pratiques

(D/A) Vous pouvez stationner facilement et gratuitement sur le bas-côté de la Rue Moreau. Si aucune place n'est disponible, un parking gratuit est disponible au bout de la Place de l'Estandart ou au centre commercial de la Petite Mauldre (compter environ 10 minutes pour rejoindre le point de départ).

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-boucle-entre-beynes-et-saulx-marchais/>

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



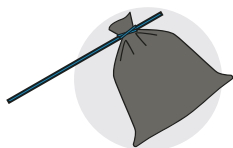
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



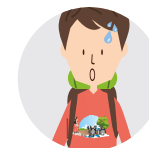
ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.